

N° 52 Juin 2012



villegouge

SOMMAIRE :

- ⇒ Label villes et villages fleuris
- ⇒ Réunions du conseil municipal
- ⇒ Travaux des commissions
- ⇒ Informations municipales
- ⇒ Vie associative

“Un simple regard posé sur une fleur et voilà une journée remplie de bonheur.”

Céline Blondeau



Villegouge Commune labellisée



Villegouge est la première commune du Canton de Fronsac à se voir attribuer le label de la première fleur. Depuis sa première participation en 1998 au Concours Départemental des Villes et Villages fleuris, notre commune a reçu le 1er Prix dans sa catégorie (communes de 1000 à 5000 habitants). En 2011, la commune participe au Concours Régional, organisé par le Comité du Tourisme d'Aquitaine. Le Jury Régional a décidé de l'attribution de la première fleur à la commune de Villegouge.



Panneau village fleuri une fleur et aménagements fleuris marquant l'entrée et la sortie d'agglomération, RD 138 GALGON



Panneau village fleuri une fleur et aménagements fleuris marquant l'entrée et la sortie d'agglomération RD 246 VERAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept février à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : Mme COSTE a donné pouvoir à Mme BIRON

M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE

M. MONTAUD – M. L'HERITIER

Absents non excusés : Messieurs GOUNOU, Mlle LAMA-BARBETTA.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2012 est adopté l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande le rajout de deux délibérations relatives à : 1/ Archivage et informatisation des archives – 2/ Recrutement contrat CUI-CAE IMMERSION.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / F.D.A.E.C. 2012

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution, du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (FDAEC).

La réunion cantonale, du 06 février 2012, présidée par Monsieur Michel FROUIN, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 7 781,42 €.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser en 2012 les opérations suivantes :

Travaux d'aménagement d'un terrain de jeux de boules

Travaux salle polyvalente et annexe : remise en peinture, pose d'un coulisant et volet aluminium

Pour un montant HT de 21 881,36 €

Soit TTC 26 170,10 €.

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 7 781,42 € au titre des investissements
- d'assurer le financement de la façon suivante : Autofinancement 18 388,68 €

Et **CHARGE** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2 / DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2012 - TRAVAUX MAIRIE

Dans le cadre de la mise en conformité accessibilité des locaux de la mairie M. GAY, adjoint, présente les plans d'état des lieux et de projet (phase PRE-APS), établis par M. BUCHMANN, architecte. Ces documents ont été examinés en commissions d'adjoints et lors des commissions des finances et bâtiments.

Les caractéristiques du projet : aménagements et transformations pour mise en conformité des locaux de la mairie (ERP pour PMR).

L'estimation prévisionnelle du projet sur phase APS s'élève à la somme de 84 800 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre, mission complète, taux 8,5 % sur le montant ht des travaux (hors bureaux de contrôle, études de sol, étude béton armé), sont estimés à 7208 € ht, soit un montant total prévisionnel TTC de 110 041,57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord sur le projet qui lui est présenté et charge Mme le Maire de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2012 d'un montant de 29 680 € correspondant à 35 % du montant ht des travaux soit 84 800 € et 101 421 € TTC.

Ce programme de travaux sera inscrit au budget primitif 2012. Son financement sera assuré avec l'aide de la subvention DETR 2012 et sur fonds propres de la commune.

3/ TRAVAUX D'EXTENSION ET MODIFICATIONS DES VESTIAIRES DU FOOTBALL CLUB COMMUNAL POUR CREATION D'UN CLUB HOUSE

Monsieur RAYNAUD adjoint à la commission des sports, informe le conseil de la nécessité d'agrandir le bâtiment des vestiaires du football communal afin de répondre au développement des activités du club, notamment de l'école de football qui accueille de nombreux enfants des écoles.

Il présente au conseil, le plan d'avant projet (phase PRE-APS), établi par M. BUCHMANN, architecte, en ce qui concerne les travaux d'extension du bâtiment et de modifications des vestiaires pour la création d'une salle pédagogique et des nouveaux sanitaires.

L'estimation prévisionnelle du projet sur phase APS s'élève à la somme de 65 950 € ht. Les honoraires de maîtrise d'œuvre, mission complète, taux 8,5 % sur le montant ht des travaux (hors B.C., études de sol, étude B.A), sont estimés à 5 605,75 € ht, soit un montant total prévisionnel TTC de 85 580,68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord sur le projet qui lui est présenté et charge Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) ainsi qu'une aide parlementaire.

4/ RETROCESSION CLAIRSIENNE

Madame le Maire rappelle qu'à l'occasion des travaux de réfection de la voirie devant la mairie, elle avait adressé en juillet 2010, un courrier à Clairsienne en ce qui concerne le projet de rétrocession des parkings et d'un complément entre les deux bâtiments situés en face de la mairie.

Suite à la récente communication téléphonique, avec M. THILLET, directeur technique, lecture est faite de la lettre en réponse en date du 1^{er} février 2012.

Il est demandé au conseil Municipal de donner un avis sur le projet de découpe de la parcelle 97.

CLAIRSIENNE, conserverait le foncier au droit du bâti avec une périphérie à définir sur place suivant deux nouvelles parcelles à créer par le géomètre.

D'autre part, à l'occasion de cette opération, il sera souhaitable de régulariser le cadastre car la rue qui existe entre le logement appartenant à CLAIRSIENNE et le salon de coiffure n'y figure pas.

La rétrocession pourrait se faire gratuitement :

- CLAIRSIENNE prendrait en charge le traçage des bandes de parking.
- La mairie prendrait en charge les frais de géomètre du découpage et les frais de notaire pour l'acte de régularisation.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, donne son accord sur le projet de rétrocession présenté et charge Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de cette rétrocession.

5/ VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Monsieur MARIEN, adjoint, rappelle que le conseil dans sa séance du 21 décembre 2011 a décidé de vendre une parcelle de terrain qui jouxte les tennis.

Les services des Domaines interrogés ont estimé l'immeuble à vendre à 48 000 € pour une superficie de 1200 m².

S'agissant d'un projet d'aliénation d'une propriété appartenant à la commune de moins de 2000 habitants, la consultation du service des Domaines n'est pas obligatoire. L'estimation domaniale constitue un simple avis délivré en application de la loi 95.127 du 8 février 1995 (article 11) et la collectivité conserve toute latitude pour vendre son bien au mieux de ses intérêts. Il est demandé au conseil municipal de fixer le prix de vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR et une abstention, donne son accord pour détacher des parcelles cadastrées AK 121 et 485, un lot d'une superficie de 1000 m² et fixe le prix de vente à 50 000 €.

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques, nécessaires pour conclure cette vente.

6/ CESSION PROPRIETE DE TERRAIN A LA CCCF

Dans le cadre du projet de construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, sur les parcelles de la commune de VILLEGOUGE, Madame le Maire, présente au conseil le projet de division établi par le Cabinet de géomètres OGEO et demande l'autorisation du conseil de poursuivre cette cession de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce projet de division et charge Mme le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la cession gratuite à la C.C.C.F. de cette parcelle cadastrée section AK 114p, d'une superficie de 2304 m2.

7/ CONCERT ESTIVAL

Monsieur RAYNAUD, adjoint, propose au conseil l'organisation d'un concert de musique et chants russes, le Vendredi 6 juillet 2012 à la salle des fêtes.

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation d'un montant de 1200 € ht + TVA + 15 % de frais d'agence.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à l'organisation de ce concert.

8/ ADHESION DE LA COMMUNE DE MOULIETS ET VILLEMARTIN AU SIVU DU CHENIL FOURRIERE DU LIBOURNAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983, modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1995, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009 et 18 juin 2010, portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement, 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

Vu la délibération en date du 21 décembre 2011 par laquelle le conseil municipal de la commune de MOULIETS et VILLEMARTIN sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais.

Vu la délibération du comité syndical du SIVU du chenil du Libournais en date du 16 Janvier 2012 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de MOULIETS et VILLEMARTIN.

9/ DEMOLITION BATIMENT ATELIER COMMUNAL

Monsieur GAY, adjoint aux bâtiments, présente les devis des entreprises consultées pour la démolition de l'ancien atelier communal situé au lieu dit Le Basque.

Chaque entreprise a bien détaillé le devis comprenant la démolition des murs, charpente, sol et fondation y compris évacuation et traitement effectué par une entreprise spécialisée en amiante pour la toiture.

Entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
SARL J.M. DUBOIS à St Michel de Rivière	18 300	21 886,80
AUDENGE DEMOLITION à Audenge	8 500	10 166,00
DELAIRE à St Loubès	32 650	39 049,40

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre d'AUDENGE DEMOLITION d'un montant de 8500 € ht et 10 166 € ttc et autorise Madame le Maire à signer le devis de la Sté AUDENGE DEMOLITION.

10/ VENTE DE MATERIELS, MOBILIERS, EQUIPEMENTS VETUSTES A REFORMER

Dans le cadre du transfert dans le nouveau bâtiment de tout ce qui est actuellement entreposé dans l'ancien atelier technique qui sera prochainement démoli, un tri sélectif devra être fait afin d'éliminer tout ce qui n'a pas lieu d'être conservé et permettre ainsi un gain de place dans le bâtiment.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à vendre au meilleur prix, à des particuliers ou professionnels, à l'unité, au poids ou par lot, tous matériels, équipements et mobiliers vétustes à réformer, ferraille, bois etc.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour céder au meilleur prix tous les matériels, équipements et mobiliers vétustes à réformer.

Un état détaillé des ventes et tarifs sera soumis à l'approbation du prochain conseil municipal.

11/ ARCHIVAGE – INFORMATISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES

Madame le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de procéder à un classement complet, selon la réglementation en vigueur des archives municipales, et propose l'offre de la société DOPARCHIV d'un montant de 3 800 € ht correspondant aux archives visitées à la date de réalisation du devis.

A la fin de l'opération d'archivage, une facturation est réalisée selon la consommation effective du nombre de boîtes nécessaires au classement et selon la catégorie de boîtes archives, dont le montant est estimé à 155,40 € ht. Le montant total de l'opération est donc estimé à 3 955,40 € ht.

Il correspond à une reprise définitive du fonds visité et permet un gain de place de 30 à 40 %.

Le travail détaillé de l'archiviste comporte la reprise du fonds visité, un tri règlementaire et mise à l'écart des archives pouvant être détruites, l'édition des bordereaux d'élimination, cotation, conditionnement, saisie, édition des documents règlementaires, démonstration.

D'autre part la société enregistre sur un progiciel spécifique la totalité des articles ou cotes qui constituent le fonds d'archives communales. Elle fournit à la collectivité un fichier sur lequel se trouvent les répertoires en format PDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de procéder au classement des archives municipales et autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société DOPARCHIV.

12/ RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT CUI-CAE IMMERSION

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique pour répondre au surcroît de travail et absences du personnel technique.

Suite à un entretien avec un conseiller référent emploi de la Mission Locale, elle propose de recruter un jeune ayant des qualifications correspondantes au profil du poste recherché, en contrat CUI-CAE IMMERSION.

Il s'agit d'un contrat CDD d'un an, non renouvelable, proposé par la Mission Locale d'une durée hebdomadaire de travail de 26 heures et pris en charge à 85 %.

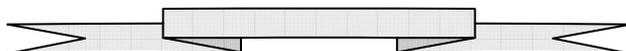
Il est précisé que ce contrat comporte l'obligation pour la collectivité, d'organiser des périodes d'immersion (minimum 6 semaines) au sein des entreprises du secteur marchand.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer la convention correspondante.

INFORMATION

- Monsieur GAY, adjoint aux bâtiments fait le point sur l'état d'avancement de la construction du bâtiment de stockage communal et associatif qui a pris une semaine de retard en raison des intempéries.
- Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, informe le conseil qu'il y a eu deux commissions des finances et qu'il est possible d'envisager le vote du budget primitif à la réunion du conseil du 21 mars, sauf si d'ici là nous n'avons pas reçu la notification des taxes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 10.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le quatre avril à 20h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf M. PANZERI qui arrivera avec retard

Absents excusés : Mme COSTE a donné pouvoir à Mme BIRON
M. L'HERITIER a donné pouvoir à M. BRUN

Absente non excusée : Mlle LAMA-BARBETTA.

Secrétaire de séance : Madame Colette BIRON est désignée à la majorité.

A l'ouverture de séance, Madame le Maire souligne le constat d'absences répétées de certains élus, aux réunions. Cet état de fait perturbe le bon fonctionnement du conseil municipal.

Afin de connaître leur intention de participer à nouveau ou non aux travaux du conseil municipal, Madame le Maire, informe qu'elle a adressé une lettre aux trois élus qui ont été absents, sans excuse, à cinq, voir plus, réunions consécutives du conseil et qui n'ont par ailleurs, participé à aucune réunion des commissions depuis un an. Au motif de raisons personnelles M. GOUNOU René et M. MONTAUD Yves ont adressé une lettre de démission.

DONT ACTE, de la démission de M. GOUNOU René et de M. MONTAUD Yves, dont copie de leur lettre a été adressée à M. le Sous-préfet de Libourne. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 12 actuellement.

S'agissant de Mlle LAMA BARBETTA, absente sans excuse, depuis 8 réunions consécutives, elle n'a pas à ce jour, répondu au courrier.

Le Procès-verbal de la réunion du 27 février 2012 est adopté par 8 voix POUR et une abstention (M. BRUN, absent à cette réunion).

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande le rajout d'une délibération relative au vote des subventions aux associations. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Madame le Maire propose au conseil de désigner M. MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire quitte la salle du conseil pour le vote du compte administratif 2011.

Après débat, le conseil municipal approuve cette délibération du compte administratif 2011, par 7 voix POUR, une abstention (M. BRUN) et une voix CONTRE (M. L'HERITIER).

2 / COMPTE DE GESTION 2011

Madame le Maire reprend la présidence de séance, et M. MARIEN présente le compte de gestion du receveur 2011.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

Cette délibération est approuvée par 8 voix POUR, une abstention (M. BRUN), une voix CONTRE (M. L'HERITIER).

3/ DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent	251 831.18
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	398 364.68
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	650 195.86
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	97 935.65
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	
	Déficit	10 788.92
Résultat comptable cumulé	Excédent	
	Déficit	108 724.57
Dépenses investissement engagées non mandatées		259 322
Recettes investissement restant à réaliser		24 500
Solde des restes à réaliser		234 822
Besoin réel de financement		343 546.57

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section de fonctionnement

Recette budgétaire au cpte R 1068	343 546,57
En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	306 649,29

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté 306 649,29	D001 Solde d'exécution N-1 108 724,57	R 1068 Excédent de fonctionnement 343 546,57

Après débat, le conseil municipal, par 8 voix POUR, une abstention (M. BRUN) et une voix CONTRE (M. L'HERITIER), adopte cette délibération d'affectation du résultat.

4/ VOTE DES TAXES 2012

Le produit assuré des taux d'imposition 2012 notifié par l'administration fiscale s'élève à 310 767 €.

Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2000, remis à chaque élu et examiné lors des 2 réunions toutes commissions (Strate : communes de la Région de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1076 € par habitant en 2010, pour une moyenne régionale de 1823 € soit 40 % en dessous.

Pour maintenir la capacité d'autofinancement, il est proposé au conseil municipal, une augmentation de 2% permettant d'obtenir un produit de 317 001 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix POUR et une voix CONTRE (M. L'HERITIER), fixe le taux des taxes pour 2012, comme suit :

- Taxe d'Habitation 15,21 % ► Taxe Foncier bâti 28,03 % ► Taxe Foncier non bâti 69,63 %.

5/ BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur PANZERI, absent excusé en début de séance, rejoint la salle du conseil municipal et participe aux délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2012 examiné en commission des finances, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 1 974 248 €.

- Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 111 502 €
- En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 862 746 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget primitif 2012, par 8 voix POUR et 3 abstentions (M. BRUN, M. BARRE, M. L'HERITIER).

6/ MARCHE A BONS DE COMMANDE SCREG SUD OUEST DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC PROGRAMME TRAVAUX 2012

Monsieur RAYNAUD, adjoint, présente au conseil les devis estimatifs et relatifs au programme de travaux des voies communales pour 2012 sollicités par la commission auprès de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac. Ces travaux seront réalisés sur le marché à Bons de Commande SCREG Sud-Ouest.

Voies communales		Prix € arrondi TTC
N° de Camarsac	(réfection d'une section de voie, reprise de la couche de roulement)	5 000
N° 13 de Laroucaud	(assainissement EP)	11 000
N° de Marot	(réfection d'une section de voie, reprises partielles)	5 700
N° 8 de Meynard	(réfection d'une section de voie, reprise du carrefour)	3 100
N° 144 de Pommier	(reprises partielles de sections de voies)	4 400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité, autorise Madame le Maire à signer les devis relatifs aux travaux sur ces voies communales.

7/ BAIL SALON DE COIFFURE

Madame le Maire rappelle l'information donnée lors du conseil municipal en date du 21/09/2011, relative à la cession du salon de coiffure par Mme GONZALEZ au profit de Mme GUERIN, et la signature d'un sous-seing privé le 2 août 2011 jusqu'au 1^{er} janvier 2012, date d'échéance du précédent bail de 9 ans.

Il est donné lecture au conseil municipal des clauses du bail rédigé par la Sarl INFOGEST de L'ENTRE DEUX MERS et demandé d'autoriser Madame le Maire à signer ce nouveau bail au profit de Madame Roseline GUERIN pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2012.

Conformément aux dispositions des articles L. 145-4 et L. 145-9 du Code de Commerce, le Preneur aura la faculté de mettre fin au présent bail à l'expiration de chaque période triennale, en donnant congé par acte d'huissier au moins six mois à l'avance. en cas de congé tardif ou donné selon des formes irrégulières, le bail se renouvellera pour une nouvelle période de trois ans avec toutes les obligations qui en découleront pour le Preneur.

Il est rappelé par ailleurs que le Bailleur tient de l'article L. 145-4 du Code du Commerce la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale s'il entend invoquer les dispositions des articles L. 145-18, 145-21, et L. 145-24 du Code du Commerce, afin de reconstruire l'immeuble, de surélever ou d'exécuter des travaux prescrits ou autorisés dans le cadre d'une opération de restauration immobilière.

Le nouveau loyer annuel révisé est de 3 840 € payable par mois et à terme à échoir le 5 de chaque mois entre les mains du Trésorier Payeur Général de la Perception de LIBOURNE FRONSAC VAYRES. Le premier paiement aura lieu le 1^{er} janvier 2012.

A compter du 1^{er} janvier 2013 et pour chacune des années suivantes à cette même date du 1^{er} janvier, le loyer variera automatiquement sans que le Bailleur ou le Preneur ait à formuler de demande particulière à cette fin.

Cette variation annuelle et automatique sera proportionnelle à la variation de l'indice des loyers commerciaux mentionné au premier alinéa de l'article L. 112-2 du Code monétaire et financier, et s'opérera en fonction des paramètres suivants :

- le cours de cet indice au 3^{ème} trimestre de l'année au cours de laquelle s'applique la clause d'indexation ;
- et le cours de ce même indice au même trimestre de l'année précédente,

Le nouveau loyer au 1^{er} janvier de chaque année sera donc calculé de la façon suivante :

(Loyer en vigueur x indice du 3^{ème} trimestre de l'année) / Indice du 3^{ème} trimestre de l'année précédente.

Le preneur remet ce jour au Bailleur, une somme de 90 euros en sus de la somme versée lors de la signature du bail d'origine, soit une somme globale de 320 euros, à titre de dépôt de garantie.

Le preneur remboursera au bailleur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, donne son accord dans ces termes et confère en tant que de besoin toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la mise en place et l'enregistrement de ce bail.

8 / MOTION DROITS DE PLANTATION

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures son antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'Agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir ce dossier.

9 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BARRE, membre du Tennis Club, ne participe pas au vote des subventions allouées aux associations et se retire de la salle du conseil.

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations, lesquelles ont déjà été discutées en commission des finances.

Monsieur BARBE, en charge de la commission bibliothèque précise que le nombre d'auteurs reçus dans les classes est en augmentation et que la charge financière augmente en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le montant des subventions aux associations selon le tableau, par 8 voix POUR et 2 abstentions (Mme BIRON, M. RAYNAUD).

Associations	Subvention 2011	Subvention 2012
Tennis club	400	400
Football club	800	800
Théâtre Latour du Moulin	700	700
Ecole de Musique	1000	1000
Le Fusil Villegougeois	200	200
Les Canailles	200	200
ADAT (Association Droit au Travail)	150	150
OFAC	150	200
Total	3600	3650

INFORMATION

Madame le Maire donne les informations suivantes :

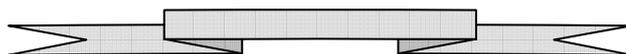
- ◆ Le SYNDICAT des BORDEAUX ET BORDEAUX SUPERIEUR, du CONSEIL DES VINS DE ST EMILION, ont adressé un courrier pour demander le soutien des collectivités pour mettre en place une logique de protection concertée afin d'assurer la préservation d'un équilibre entre les parties urbaines et viticoles des communes viticoles du futur SCOT et de relayer leur auprès du Pays du LIBOURNAIS.
- ◆ Recours administratif préalable SCEA VIGNOBLES HERMOUET contre commune de Villegouge en ce qui concerne un permis délivré le 27 février 2012.
- ◆ Incendie au tertre de THOUIL. Rappel l'affichage de l'avis du Préfet de la Gironde en ce qui concerne le déclenchement des mesures de niveau 1.
- ◆ Le tirage au sort des Jurés d'Assises, session 2013 a eu lieu le 4 avril 2012 en présence de M. YAUNET, Maire de la commune de Saint Aignan et de M. TILLET, adjoint au maire de Saillans. Pour la commune de Villegouge, le sort a désigné Madame Christelle PICORON.
- ◆ Contentieux entre les assureurs GROUPAMA et CNP concernant le remboursement des indemnités des congés longue maladie de Mme DARLES, la requête introductive d'instance au Tribunal Administratif de BORDEAUX a été déposée le 12 mars 2012 par Maître KAPPELHOFF-LANCON.

Monsieur MARIEN, adjoint, fait un résumé de la réunion publique du PLU.

Monsieur GAY, adjoint informe de l'état d'avancement des travaux de construction du bâtiment de stockage communal et associatif. La réception des travaux est prévue fin avril. Il reste à poser des prises électriques, faïence, carrelage et peinture. En ce qui concerne l'exécution des travaux d'aménagement des abords, il est souhaitable d'attendre la démolition de l'ancien bâtiment afin de ne pas détériorer les aménagements réalisés.

Monsieur BARRE, fait le compte rendu de la dernière assemblée générale du SIVU du Chenil du Libournais.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures.



TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission culture



n°7

le p'tit biblio*

La Bibliothèque de VILLEGOUGE

- a) + de 1000 livres & documents en prêt.
- b) entre 120 & 140 nouveaux titres renouvelés tous les trimestres. Rien que pour vous !
- c) 2 assistantes et animatrices à votre disposition.
- d) une volontaire bénévole et des élus.
- e) L'accueil de nos écoliers pendant les heures de classe.
- f) L'accueil des enfants de la crèche le mercredi matin.
- g) La livraison à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- h) Chaque année l'accueil d'auteurs dans les classes ; et prochainement des animations ...

Heures d'ouverture pour le public :

- le Mardi de 13h30 à 16h 30
- le Mercredi de 10 h à 12h
- le Vendredi de 14h30 à 18 h

ABONNEMENT A L'ANNEE

Enfant : GRATUIT Adulte : 4 € pour l'année (Suivant)

Le mois de : septembre le 2011

Nom : Prénom :

Adresse :

Age Tél : et tout

Encore des nouveautés dans votre bibliothèque
140 livres et documents. Des livres policiers, des romans d'amour avec un grand A... tout ça pour la plage, enfin pour vos vacances voulez-je dire... Hahah !!

Daniel Boulanger
Jean-Pierre Chabrol
Agatha Christie
Frances Fyfield
Elizabeth George
Christian Jacq
Marc Levy
Ruth Rendell
Claude Vincent

DES ROMANS **Des documents**

Tom-Tom et Nana
LES VICANCES INFINALES

Agrement surpris, l'année passée, devant l'engouement des scolaires de Villegouge pour leur esprit artistique, il fallait ne pas manquer la prochaine rentrée pour renouveler ce :
2ÈME CONCOURS DE DESSIN
Le thème de cette année sera :
* Le livre de mes Vacances * en dessinant un personnage, un objet, un paysage, etc... qui a marqué ma lecture de cet été ! avec un petit commentaire (Maxi : format A4) *

& pourquoi pas des devoirs de Vacances !
(HO ! PARDON ? ... PAS FAIT EXPRES !)

Des B.D.

biblio

LIBRES

ECRITURES

MANGA & lire à l'école

PRIX GIRONDE NOUVELLES ECRITURES 2011

Lire, écouter, découvrir...
biblio.gironde.fr

Gironde
CONSEIL GENERAL

HISTOIRES DE...

Des livres d'histoires

Commission des Finances 2012

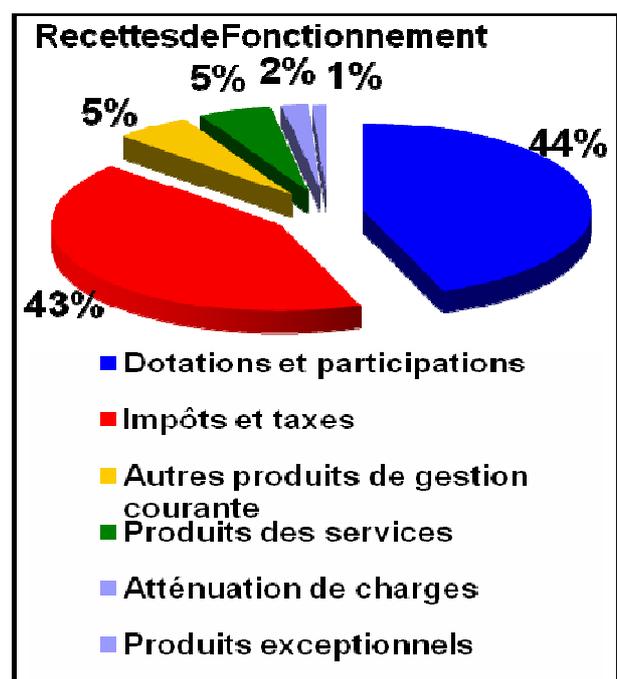
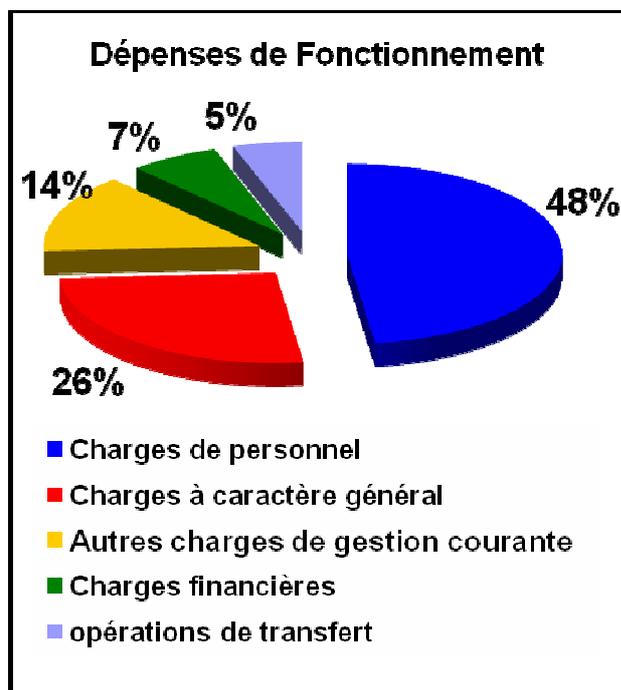
Le mercredi 4 avril le conseil municipal a voté le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012.

Bilan 2011

En fonctionnement : l'effort de réduction des dépenses a été poursuivi. On observe une baisse de 2,5% par rapport à 2010).

En investissement : l'année 2011 a été consacrée aux travaux suivants :

- école : réfection de la cour de l'école de la mairie, achat de nouveaux jeux d'extérieur pour les petites classes, changement des radiateurs électriques, crépis et peinture de la façade et des préaux.
- aménagement du terrain joutant la salle polyvalente : sécurisation de l'entrée, parking complémentaire à celui de la place de la Libération, réalisation d'un muret de clôture, préparation du futur terrain de boules,
- début des études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- lancement des travaux du nouveau bâtiment de stockage communal et associatif sur le terrain du Basque,
- remplacement de 3 bornes à incendie aux lieux-dits : Hénault, Eyma et au Genévriers.



Budget primitif 2012

Les réunions de travail des 17 et 24 février ont permis à la commission finances d'élaborer le budget 2012.

Taxes communales

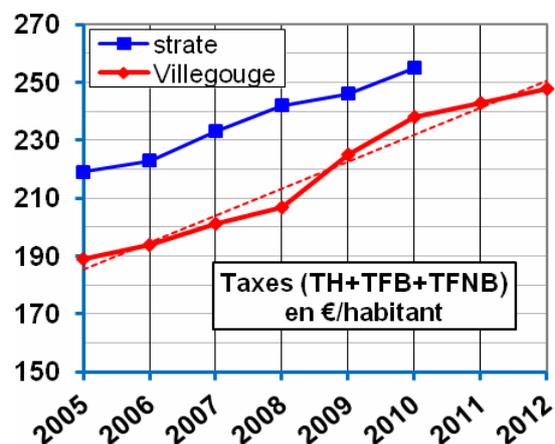
Pour 2012, sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal a voté une augmentation des 3 taxes communales. Cette augmentation inférieure au coût de la vie est limitée à 2 %.

Le coût moyen par habitant, à Villegouge, est toujours plus faible que la moyenne régionale.

Les taux votés pour cette année 2012 sont :

- 15,21% taxe d'habitation (TH)
- 28,03% taxe foncière bâtie (TFB)
- 69,63% taxe foncière non bâti (TFNB).

La taxe sur les ordures ménagères (TEOM) diminuera cette année. Elle passera de 22,75 % à 20,69 %.



La section de fonctionnement

DEPENSES fonctionnement	Réalisé en 2011	Prévu en 2012	RECETTES fonctionnement	Réalisé en 2011	Prévu en 2012
Charges à caractère général -Travaux d'entretien, électricité, eau, gaz, restaurant scolaire, fêtes, telecom, assurances,	155 084	209 550	Atténuation des charges de personnel La Poste, arrêts maladie	15 533	15 000
Charges de personnel salaires et cotisations sociales	284 007	299 220	Produits des services Restaurant scolaire, garderie, cimetière	43 338	41 290
Autres charges de gestion courante Syndicats intercommunaux, associations, indemnités élus, service d'incendie, etc.	83 522	85 920	Impôts et taxes	359 091	367 388
Charges financières - Intérêt des emprunts	39 586	36 070	Dotations et participations versées par l'Etat	373 776	337 775
Dépenses imprévues		10 000	Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles, location de salles	45 323	43 200
Transferts entre sections	30 578		Produits financiers et exceptionnels	7 548	200
Virement à la section d'investissement		305 193			
TOTAL des dépenses	592 777	945 953	TOTAL des recettes	844 609	804 853
Réserve sur charges à caractère général		165 549	Solde 2010 reporté		306 649
TOTAL des dépenses cumulées	592 777	1 111 502	TOTAL des recettes cumulées		1 111 502

La section d'investissement

DEPENSES investissements	Réalisé en 2011	Prévu en 2012	RECETTES investissements	Réalisé en 2011	Prévu en 2012
Immobilisations incorporelles	36 642	28 600	Subventions d'investissement	46 063	112 507
Immobilisations corporelles	101 918	153 800	Recettes financières FCTVA (remboursement TVA sur travaux 2007)	7 654	9 000
Immobilisations en cours	26 972	231 200	TL (Taxe Locale d'Equipement)	23 549	18 000
Remboursement des emprunts	85 034	81 100	Virement de la section de fonctionnement		305 193
Transferts entre sections			Excédents de fonct. Capitalisés	44 787	343 546
TOTAL des dépenses	250 567	494 700	Cession d'immobilisations		50 000
Reste à réaliser de 2011		259 322	Transferts entre sections	30 578	
Solde reporté de 2011		108 724	TOTAL des recettes	152 631	838 246
TOTAL des dépenses cumulées		862 746	Reste à réaliser de 2011		24 500
			Solde reporté de 2011		0
			TOTAL des recettes cumulées		862 746

Les investissements prévus pour 2012 sont :

- **Bâtiment stockage communal et associatif :**
Le nouveau bâtiment a été réceptionné le 2 mai. Une grande partie des travaux ont été payés en début d'année (218 896 €). L'ancien bâtiment sera démoli cet été (10 500 €) pour laisser place aux courts de tennis couverts construits par la communauté de communes.
- **Mairie :** La loi de février 2005 impose de rendre tous les bâtiments publics accessibles aux handicapés avant fin 2014. Le projet de réhabilitation et transformation des locaux de la mairie est estimé à 141 500 € (monte-Personne extérieur, toilettes, bureau, accueil, salle du conseil)
- **Agrandissement du club house du foot :** (88 500 €)
- **Confortement du chemin de l'Escarderie :** (77 633 €)
- **Salle polyvalente :** peinture intérieure, pose volet roulant, réalisation d'un terrain de jeu de boules avec zone paysagère (29 665 €).
- **Révision du PLU :** L'étude conduite par l'agence URBAM a démarré le 28 avril 2011. L'approbation finale est attendue au printemps 2013 (26 809 €).
- **Mobilier urbain et plaques de signalisation de voies** 12 800 €.
- **Ecoles :** - renouvellement de matériel au restaurant scolaire (frigo, lave-vaisselle.
- bureautique.
- **Agrandissement du cimetière**
- **Eclairage public :** ajout d'un lampadaire sur le terrain de la salle polyvalente et remplacement de 3 lampadaires vétustes.

Des dossiers de demande de subventions sont en cours pour un montant de 137 000 €. A ce jour, presque la moitié de cette somme a déjà été accordée.

Commission fêtes et cérémonies

A l'occasion du traditionnel repas offert à nos aînés, le 26 février 2012,
la magie et l'illusion étaient au rendez-vous.

Chacun a pu apprécier l'excellente prestation du Jeune prodige de la magie
Benjamin VIANNEY avec l'aimable participation de nos invités pour
cette très belle journée passée ensemble, avec au programme

Joie

Bonne humeur

Convivialité



Commission des bâtiments

La construction du bâtiment de stockage communal et associatif sur les terrains du Basque est achevée.



informations municipales



Nous souhaitons la bienvenue et tous nos vœux de réussite
à Nicolas KREBS et Julien DELSAUX, nouveaux propriétaires
CAFE RESTAURANT LE VILLAGOSIA
4, route des Palombes - Tél : 05 57 84 40 50

Instant
de
Beauté



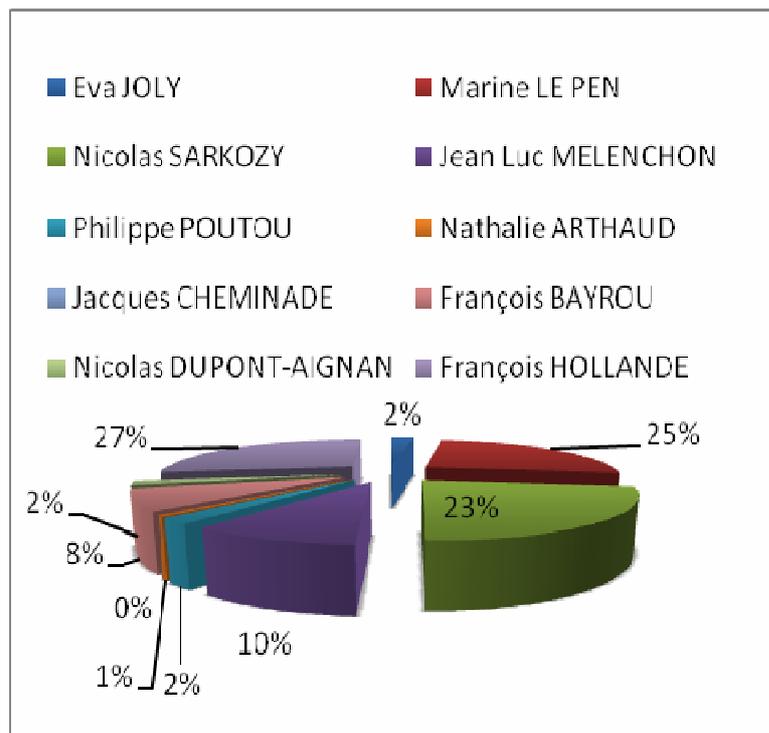
C'est avec plaisir que nous accueillons Elodie CASTET. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa carrière d'esthéticienne.

**Elodie vous accueille du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h30
Le vendredi de 9h30 à 19h30 et le samedi de 9h30 à 17h sans interruption
14 route des Palombes à Villegouge.
Vous pouvez la contacter au 05.24.24.43.74 ou 06.20.66.19.74**

RÉSULTATS DES**ÉLECTIONS DE****VILLEGOUGE****PRÉSIDENTIELLES DES 22 AVRIL ET 6 MAI 2012****RESULTATS 1^{er} TOUR**

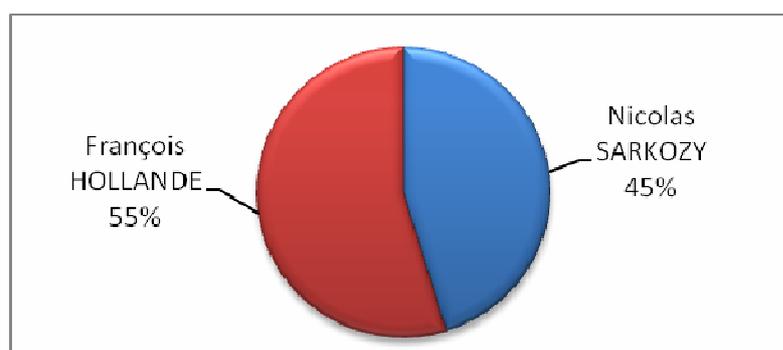
Nombre d'inscrits	847	
Nombre de votants	738	87%
Nuls	17	
Exprimés	721	
Abstentions	109	13 %

CANDIDAT	VOIX
Eva JOLY	18
Marine LE PEN	180
Nicolas SARKOZY	166
Jean Luc MELENCHON	70
Philippe POUTOU	15
Nathalie ARTHAUD	4
Jacques CHEMINADE	0
François BAYROU	57
Nicolas DUPONT-AIGNAN	13
François HOLLANDE	198

**RESULTATS 2^{ème} TOUR**

Nombre d'inscrits	847	
Nombre de votants	741	87%
Nuls	47	
Exprimés	694	
Abstentions	106	13%

CANDIDAT	VOIX
Nicolas SARKOZY	314
François HOLLANDE	380

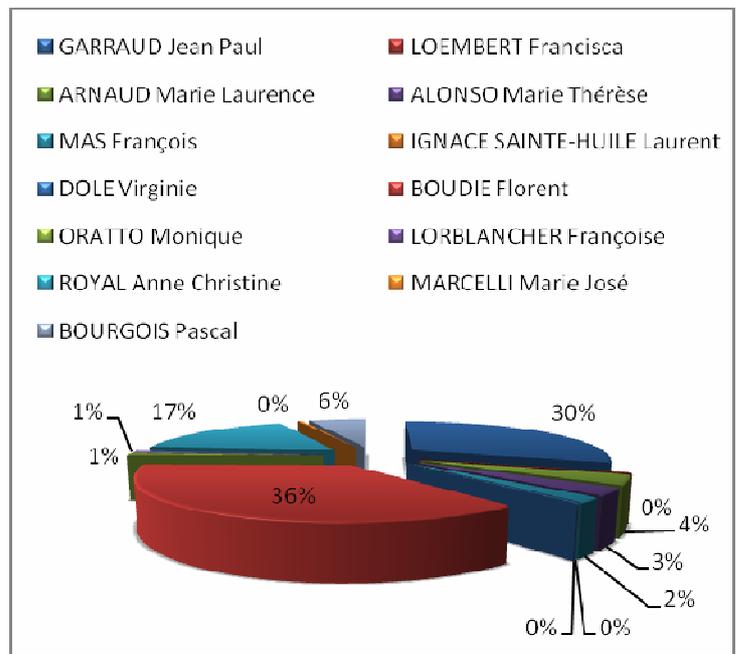


ELECTIONS LÉGISLATIVES DES 10 ET 17 JUIN 2012

RESULTATS 1^{er} TOUR

Nombre d'inscrits	851	
Nombre de votants	501	59%
Abstentions	350	41%
Nuls	14	
Exprimés	487	

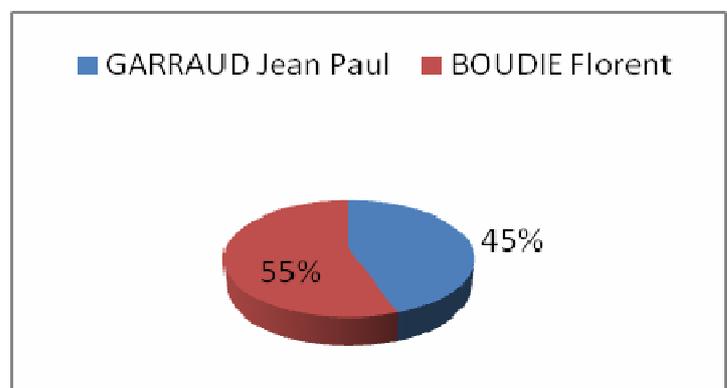
CANDIDAT	VOIX
GARRAUD Jean Paul	147
LOEMBERT Francisca	1
ARNAUD Marie Laurence	18
ALONSO Marie Thérèse	14
MAS François	9
IGNACE SAINTE-HUILE Laurent	0
DOLE Virginie	1
BOUDIE Florent	177
ORATTO Monique	3
LORBLANCHER Françoise	4
ROYAL Anne Christine	82
MARCELLI Marie José	2
BOURGOIS Pascal	29



RESULTATS 2^{ème} TOUR

Nombre d'inscrits	851	
Nombre de votants	501	59%
Abstentions	350	41%
Nuls	23	
Exprimés	478	

CANDIDAT	VOIX
GARRAUD Jean Paul	214
BOUDIE Florent	264



NUISANCES SONORES



RAPPEL DE L'ARRETE MUNICIPAL SUR LE BRUIT (arrêté municipal du 10 novembre 2011)



Article 1 - Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

Article 2 – Sur les lieux ou voies publique ou accessibles au public sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir des véhicules à moteur tels que les karts, motocyclettes, engins tous terrains.

Article 3 – L'usage de véhicules à moteur dans des manifestations d'épreuves ou de compétitions sportives demeure en tout temps subordonné à l'autorisation délivrée par le préfet en application des dispositions du décret du 23 décembre 1985 et de l'arrêté interministériel du 17 février 1961.

Articles 4 - Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

→ les jours ouvrables de 8h à 20h

→ les samedis de 8h à 12h et de 15h à 19h,

→ ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés.

Article 5 – Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux à faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans des locaux industriels et commerciaux sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements.

Article 5 – Les véhicules à moteur ne doivent pas causer de gêne excessive aux riverains du fait de leur état ou d'une mauvaise utilisation (fonctionnement défectueux, mauvais arrimage, fonctionnement du moteur en stationnement.

Sur les deux-roues, l'échappement libre et les pots non-conformes à un type homologué sont interdits ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement.

Article 7 – Les infractions au présent règlement seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 8 – Le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de Villegouge et tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



La canicule et nous

La canicule peut mettre notre santé en danger



Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- ▶ Il fait très chaud ;
- ▶ La nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- ▶ Cela dure depuis plusieurs jours.

COMPRENDRE ET AGIR

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Enfant et adulte

- ♦ Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- ♦ Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

↳ Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

Agir

Je bois beaucoup d'eau et...

- 👉 Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- 👉 Je ne reste pas en plein soleil.
- 👉 Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- 👉 Je ne consomme pas d'alcool.
- 👉 Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- 👉 Je prends des nouvelles de mon entourage.
- 👉 Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Personne âgée

- ♦ Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- ♦ La température de mon corps peut alors augmenter :

↳ Je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Agir

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- 👉 Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- 👉 Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- 👉 Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- 👉 Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- 👉 Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- 👉 Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- 👉 Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



INFORMATION DECHETS VERTS

Circulaire interministérielle du 18 novembre 2011

Interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre

Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle le principe de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Coup de projecteur sur cette pratique nocive pour l'environnement et sur des solutions alternatives comme le paillage et le compostage.

Les déchets verts constituent les éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, de l'élagage des branches d'arbres.

La circulaire vise à rappeler **qu'en dehors des dérogations préfectorales** accordées à certaines activités, le brûlage de déchets verts est interdit depuis plusieurs années par le règlement sanitaire départemental (article 84). Cette disposition concerne aussi bien les déchets verts des particuliers que ceux des collectivités et des entreprises d'espaces verts qui doivent éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

Une pratique nocive pour l'environnement et la santé.

La circulaire pointe le caractère nocif de cette pratique pour l'environnement. Outre la gêne pour le voisinage et le risque d'incendie, le brûlage des déchets verts représente une source d'émission importante de substances polluantes (gaz et particules véhiculant des composés cancérigènes).

Les alternatives au brûlage : paillage et compostage

Pour mieux traiter ses déchets verts, il existe des solutions plus respectueuses de l'environnement comme le paillage et le compostage qui permettent de valoriser ce type de déchets sur place. Les tontes de pelouse, les feuilles, les fleurs fanées, les mauvaises herbes, les branchages ou encore les tailles de haie peuvent être compostés au même titre que les épluchures de légumes, les coquilles d'oeufs ou les autres déchets de cuisine. Le mélange de différents types de déchets organiques permet même d'obtenir un meilleur compost qui peut être utilisé pour le potager, les massifs fleuris, les plantes en pot.

Les déchets verts peuvent également être disposés en paillage sur la terre, au pied des arbres ou des cultures. Le paillage permet notamment de limiter les arrosages. La valorisation des déchets verts à domicile permet également de diminuer les quantités apportées en déchèterie, ainsi que les trajets nécessaires pour les apporter et les traiter.

Les déchets verts peuvent être compostés à domicile grâce à un composteur individuel que vous pouvez vous procurer auprès de la Mairie.



Sinon, les déchets verts peuvent être déposés à la Déchèterie de Vérac.

CONCERT

Musique TZIGANE

VENDREDI 6 JUILLET 2012

à 20 h 30

salle des fêtes de villegouge

L'ENSEMBLE « DAVAI »

Cinq musiciens talentueux, issus de différents pays d'Europe centrale :
Roumanie, Russie, Ukraine, Pologne.

Voilà de quoi bien commencer une recette : celle de la complicité mutuelle
et de l'amitié.

Leur réputation dépasse allègrement la Gironde adoptive puisque foulant notre
bonne vieille France, du Nord au Sud et aussi l'Angleterre et pourquoi pas un jour
sous les tropiques ! Bref, ce sont bien à leur manière des gens du voyage ;
leur façon originale de véhiculer leur musique.

Un répertoire varié pour satisfaire tout public, et ces lascars vous
donneront le plaisir de partager avec humour leur passion. Bien entendu,
les costumes (Russe, Roumain ou Ukrainien) ne sont pas de Donald KARDWELL,
mais bien authentiques et issus du folklore local.

Dans l'esprit cabaret « le Raspoutine », leurs mélodies circulent de table en table,
avec le sourire et ceci en acoustique : de la musique biologique pur sucre ! ...

Ce qui est rare de nos jours.

Connaissez-vous ce souffle d'air frais venant des plaines de l'est ? Cette gaîté
naturelle et débordante des fêtes ? Cette nostalgie lancinante qui transporte
l'âme ? Venez les découvrir et votre cœur s'enflammera, vous serez prêts à entrer
dans la danse ; votre corps vibrera avec l'ensemble « DAVAI »
un rendez-vous à ne pas manquer.



VENEZ NOMBREUX ASSISTER A CE CONCERT EXCEPTIONNEL
Organisation Mairie de Villegouge. ENTREE GRATUITE

Vie associative

Le Comité des Fêtes -

Avenir Villegougeois



FÊTE DE LA MUSIQUE - Repas avec animation

Samedi 30 juin 2012 à partir de 20 heures



TABLES GOURMANDES NOCTURNES - ANIMATION MUSICALE

Samedi 21 juillet 2012 à partir de 20 heures

Venez nombreux composer votre repas auprès des commerçants locaux que nous avons sélectionnés pour vous.

Réservations ☎ 06.78.96.93.84 ou 06.18.53.24.36

Association des parents d'élèves « Les Canailles »

Nous remercions tous les enfants venus fêter le carnaval et celles et ceux ayant participé au loto des enfants qui a connu un franc succès.

Nous espérons que tout le monde a passé une bonne journée festive.

Nous nous excusons d'avoir dû annuler la journée récréative prévue le 3 juin en raison des conditions climatiques trop instables, ne nous autorisant pas à prendre le risque de maintenir cette animation tant attendue.

Nous espérons pouvoir la proposer à nouveau courant septembre, pour une « rentrée festive » !

Structures gonflables et jeux collectifs seront au rendez-vous pour les petits et les grands enfants, offerts par notre association. Un stand de restauration sera tenu sur place.

En attendant, nous préparons la kermesse de fin d'année pour qu'elle soit aussi réussie que les précédentes.

Cordialement « les Canailles »

Contacts :

Secrétaire : Céline LOURENÇO ☎ 05 57 84 38 63

Président : Régis POILVÉ ☎ 05 57 84 15 78





OPERATION PASS'TENNIS 2012

Venez découvrir le tennis, seuls ou entre amis, dans le cadre de l'opération « PASS'TENNIS » mise en place par la Fédération Française de Tennis pour la promotion de ce sport au sein des clubs et ouverte à toutes les personnes âgées de 16 ans et plus, non licenciées.

Licence et adhésion pour l'été—10 h de cours collectifs— Tarif 60 €.

Les cours d'initiation (voire de perfectionnement) seront donnés en juin, le soir à Galgon, suivant disponibilités, par un moniteur diplômé.

Cette offre vous donnera accès à tous les courts sur les sites de Galgon – Lugon et Villegouge jusqu'à la fin de la saison sportive en cours (15 septembre 2012).

Profitez dès aujourd'hui de cette offre attractive et venez rejoindre le TCIF, un club réputé pour sa convivialité.

**Inscriptions auprès de :
Benoît TAUZIEDE (06.84.02.22.50)**



ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

Un premier semestre bien rempli pour l'Association Pierre Latour du Moulin .
Après la première à Villegouge le 17 décembre 2011, la troupe adultes a poursuivi en 2012 ses représentations d' «Opération Cousine».

le 14 janvier 2012 à St Germain et Mons (près de Bergerac)
le 03 mars 2012 à Galgon
le 31 mars 2012 à Lugon
les 13 et 14 avril 2012 à Vérac
le 12 mai 2012 à Sadirac

Le succès de cette pièce est unanime . La reprise est prévue le 28 Septembre à Cabariot près de Rochefort .

Les plus jeunes ont également foulé les planches de la salle des fêtes de Villegouge le 02 juin.
Devant un public très nombreux et ravi, la soirée marquait la fin d'une année de travail.
Les quatre groupes ont présenté les pièces suivantes :

- « **Les nouvelles réformes** » - Animatrices Amandine Bonvin et Catherine Verdier
- « **Ménage et orthographe ne font pas bon ménage** » Animateurs Muriel Marien et Gérard Arquey
- « **La fugue** » - Animatrice Sandrine Capdepon
- « **Une maison bien mystérieuse** » - Animateur Josian Dejean.

Cette soirée n'a été réalisable qu'avec le concours et la motivation de tous les bénévoles.

UN GRAND MERCI À TOUS CES BÉNÉVOLES ET AUX PARENTS QUI ONT PARTICIPÉ À LA RÉUSSITE DE CETTE BELLE SOIRÉE.





RENAISSANCE DU FC VILLEGOUCEOIS

Le F C Villegouge, petit club gaulois du canton du fronsac, délaissé par certains pseudo gros clubs, rallié par d'autres avec un intérêt de progresser avec les valeurs sportives, le plaisir de jouer, dans la joie et dans la convivialité.

Ce fût une saison réussie, car toutes les catégories ont fait une saison parfaite.

Les U6- U7- U8 et U9 ont participé à tous les plateaux organisés par le district, malgré une météo très difficile, pluie, neige ... bonne progression de l'ensemble des équipes.

Les U11 ont fait une saison extraordinaire, ils ont brillé sur toutes les manifestations, et se sont qualifiés pour la finale départementale, challenge Capdeville, qui s'est déroulée le 12 mai 2012 à Tresses.

Les U13 du FC Villegouge, seul club du district à avoir 4 équipes dans cette catégorie. Après des brassages de début de saison, 2 groupes iront en honneur (plus haut niveau du district),

1 groupe en promotion honneur avec que des 1^{ères} années, qui termine 3^{ème} de sa poule et enfin un groupe 4 qui a bien figuré toute la saison.

Grande satisfaction sportive : le groupe 1 des U13 qui a évolué en honneur, a terminé champion du district et a remporté la coupe Berthomé.

Nous tenons à remercier bien sur la mairie, pour les installations, ainsi que l'entretien.

Un grand BRAVO à tous les enfants et aux éducateurs ainsi qu'à tous les accompagnateurs et les mamans pour leurs crêpes, gâteaux et autres.

ENCORE MERCI pour cette saison magnifique sportivement.

**POUR TOUS CEUX QUI SOUHAITENT NOUS REJOINDRE
POUR LA SAISON PROCHAINE,**

**Veillez contacter : Laurent DEFFAYES ☎ 05 57 84 32 14 ou 06 84 30 76 44
Régis MEDES ☎ 05 57 84 45 06**



**AMITIES
SPORTIVES
POUR TOUS**



Doublé historique pour les U13 du FC Villegouge

L'équipe U13 (12-13 ans) du FC Villegouge a réussi la performance de ramener deux magnifiques victoires en moins de quatre jours, lors du week-end de l'Ascension. Ces jeunes joueurs ne subirent que deux défaites et un nul sur une trentaine de matchs. Tout naturellement qualifiés pour disputer le challenge Berthomé le 16 mai à St Seurin sur L'Isle, ils gagnèrent après deux matchs contre les belles équipes de Mouliets et Castillon. Le 19 mai, face à l'équipe de Blaye, invaincue jusqu'à lors, ils remportent la finale U13 Honneur, qui est le plus haut niveau du District. Le trophée, tant convoité par tous les clubs du District Gironde Est (75 clubs) est gagné par les jeunes U13 de Villegouge. Chaleureuses félicitations à nos jeunes joueurs pour cette performance, sans oublier leurs entraîneurs : Gilles MACHIN et Michel GOUBELET.



**En bas de droite à gauche : Nathan, Maël, Quentin, Paul, Arthur, Maxime, Mathieu
En haut de droite à gauche : Allan, Paul, Arnaud, Guillaume, Ayrton, Dylan**



En maillots oranges, les joueurs de l'équipe U13 du FC Villegouge qui a remporté le doublé historique : le challenge Berthomé et la finale U 13 Honneur

BRAVO ET FELICITATIONS A TOUS NOS JEUNES JOUEURS POUR CETTE BELLE SAISON DE FOOTBALL ET UN GRAND MERCI A TOUS LES ENTRAINEURS.